

Séance du mercredi 16 décembre 2020

**Date de la convocation: 10/12/2020**

**Membres en  
exercice :**

**Présents : 13**

**Votants: 14**

**Pour : 0**

**Contre : 0**

**Abstentions : 0**

*L'an deux mille vingt et le seize décembre l'assemblée  
régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de  
Olivier MAGUET,*

**Présents :** Olivier MAGUET, Annick IENZER, Joël BOISSIERE,  
Anne COLLINOT, Jean-Jacques DEBIEVE, Laurence  
HOURLIER, Thomas HOURLIER, Emilie KONNERT, Barbara  
LOUCHART, Michèle MATHIEU, Catherine PECHERY, Jacky  
PECHERY, Flavie ROUSSEAU-LEKUCHULA

**Représentés :** Richard DETHYRE par Olivier MAGUET

**Excusés :** Adeline BEAUFUMÉ

**MARCHE POUR MAINTENANCE DES EQUIPEMENTS ET MATERIELS INHERENTS  
A LA SECURITE INCENDIE DES BATIMENTS - (D 2020 123)**

**Groupement de commande porté par la Communauté de Communes  
AVALLON-VEZELAY-MORVAN**

Dans le cadre de sa stratégie de mutualisation, le Maire explique que la Communauté de Communes AVALLON-VÉZELAY-MORVAN propose d'organiser un groupement de commandes pour lancer une consultation pour un marché pour la maintenance de tous les équipements et matériels inhérents à la sécurité incendie des bâtiments.

Le Maire propose au Conseil Municipal de délibérer pour :

Décider de participer au marché mutualisé pour la maintenance de tous les équipements et matériels inhérents à la sécurité incendie des bâtiments, et le cas échéant,

Décider d'adhérer au groupement de commandes pour le marché susvisé porté par la Communauté de Communes AVALLON-VÉZELAY-MORVAN,

L'autoriser à signer la convention dudit Groupement de commandes avec la Communauté de Communes AVALLON-VÉZELAY-MORVAN,

L'autoriser à signer le marché avec le prestataire qui sera proposé et retenu par la Communauté de Communes AVALLON-VÉZELAY-MORVAN pour une durée de 3 ans à compter de la date de signature dudit marché,

L'autoriser à signer tout autre document inhérent à la présente décision.

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et par un vote à main levée à l'unanimité,  
DÉCIDE de participer au marché mutualisé pour la maintenance de tous les équipements  
et matériels inhérents à la sécurité incendie des bâtiments,**

**DÉCIDE d'adhérer au groupement de commandes pour le marché susvisé porté par la  
Communauté de Communes AVALLON-VÉZELAY-MORVAN,**

**AUTORISE le Maire à signer la convention dudit Groupement de commandes avec la  
Communauté de Communes AVALLON-VÉZELAY-MORVAN,**

Sous Préfecture AVALLON (Yonne)

**AUTORISE le Maire à signer le marché avec le prestataire qui sera proposé et retenu par  
la Communauté de Communes AVALLON-VÉZELAY-MORVAN pour une durée de 3 ans à  
compter de la date de signature dudit marché,**

**AUTORISE le Maire à signer tout autre document inhérent à la présente délibération.**

Ainsi délibéré, les jours mois et an, et que dessus ont signé tous les membres présents.

Le Maire  
Oliver MAGUET

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'O. Maguet', is written over a blue circular official stamp. The stamp contains the text 'CHATELAIN' at the top, 'Maire' on the right, and '19660' at the bottom, with two small stars on either side of the year.

RF
Sous Préfecture AVALLON (Yonne)
Contrôle de légalité
Date de réception de l'AR: 23/12/2020
089-218900918-20201216-D_2020_123-DE